

PERIMETRES A L'INTERIEUR DESQUELS S'APPLIQUE  
LE DROIT DE PREEMPTION SIMPLE (DPU)  
article L.211-1 du code de l'urbanisme



— D.P.U. simple sur toute la commune

■ Délégation du D.P.U.  
à la Communauté d'Agglomération du haut Val de Marne  
( Secteur Sucy Ouest )

